

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Dates de clôture : 23 mars minuit

N° Course	Groupe	Classe	Règlement	935€	800€ 2ASA	850€ 1ASA	1800 €	Heure de convocation
-----------	--------	--------	-----------	------	--------------	--------------	--------	----------------------

	CONCURRENT	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
NOM			
Prénom			
Nationalité			
Date / lieu de naissance			
Adresse domicile			
Téléphone			
Portable			
Fax			
E-mail			
A remplir obligatoirement			
Adresse pendant le rallye			
Téléphone			
Permis de conduire N°			
Délivré par, le			
Licence N°/Code ASA			
Groupe sanguin, rhésus			

Nous certifions rigoureusement exacts tous les renseignements indiqués sur la présente demande.

Nous nous engageons sur l'honneur à ne pas recourir au dopage tel que défini par le Comité Olympique International, nous acceptons les contrôles éventuels des médecins accrédités.

Signature du concurrent	Signature du conducteur	Signature du coéquipier

Visa du contrôleur administratif (signature)

VEHICULE

Marque	
Appellation commerciale	
Cylindrée, cylindrée corrigée	
Type	
Année d'homologation du Vehicule	
Fiche homologation n°	
Passeport technique N°	

NOM:

J'engage ma voiture en (cocher les cases)

Gr	N / FN		A / FA				F2000										
Cl	1	2	3	4	5	5k	6	6k	7	7k	7S	8	8w	11	12	13	14

Gr	GT+	WRC	FRC	S2000	KitCar	S1600	4x4
Cl	15						

Gr	R						
Cl	R1	R2	FR2	R3	R4	R4FIA	R5

Gr	GT	
Cl	9	10

Gr	RGT
Cl	

Championnat de France



Manufacturier Pneus

Championnat 2 RM

Visa du contrôleur technique (signature)

PARTICIPATION**TECHNIQUES**

N°	Groupe	Classe

Observations:

DROITS D'INSCRIPTION

935 € Avec la publicité facultative de l'organisateur
 1 800 € Sans la publicité facultative de l'organisateur

Avec 1 licencié de l'ASA Route d'Argent à Bord
 800 € Avec 2 licenciés de l'ASA Route d'Argent à Bord

RÈGLEMENT DES DROITS : Par chèque bancaire à l'ordre de **"ECURIE UXELLO"**. Chèque mis à l'encaissement le **28 mars 2020**

Il est rappelé qu'un licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des Associations Sportives différentes (Art. 68 du Code Sportif International). Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il est engagé.

En signant le présent engagement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, de même qu'aux règlements généraux applicables. Ils certifient l'exactitude des déclarations.

Le présent bulletin doit parvenir au Comité d'Organisation au plus tard le 23 mars à minuit.

Toutes les demandes incomplètes ou qui ne sont pas accompagnées des droits d'engagement et des documents demandés seront considérées comme nulles.

(art 3.1.12 du règlement standard des rallyes)

**Rappel: les heures de convocation
seront publiées le 31 Mars**

ur le Site:

e-des-causses.org

ECURIE UXELLO
 B.P. 33 12700 CAPDENAC
 Tél - Fax: 05 65 64 71 57

Site internet: www.rallye-des-causses.orgEmail: ecurie_uxello@orange.fr